

Image not found or type unknown



Bien immo pour un couple non marié

Par **NENETTE87**, le **23/02/2009** à **11:52**

Bonjour,rrnrje suis en conflit avec mon ami (nous ne sommes pas mariés) depuis plus d'un an, il est parti avec nos deux enfants dans un autre département.rnNous avons souscrit un emprunt immo il y a 10 ans, j'ai toujours été la seule à payer les échéances. rnJe reçois des courriers à son nom, des avis d'impayer avant saisie, etc... et je me demande dans quelle conditions je peux me sortir de cette situation sans perdre la maison. rnEst- ce qu'il est en droit de me réclamer la moitié de la valeur de la maison à n'importe quel moment ? même si je prouve que les prélèvements ne se faisaient que sur mon comptes ?rnrnMerci d'avance.